



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 11 juin 2011 à 8h30 au centre municipal situé au 7, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Hervé Courchesne	Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Siège 2
Monsieur Éric Lacaille	Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Siège 4
Madame Isabelle Clément	Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Siège 6

Est aussi présente :

Josée Parsons, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 8h30 devant aucun contribuable et présente l'ordre du jour qui suit :

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Achat de l'église
- 4 Achat du presbytère
- 5 Fermeture de l'assemblée

2011-06-181

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 11 juin 2011 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Josée Parsons

ADOPTÉE



2011-06-182

ACHAT DE L'ÉGLISE SAINT-FÉLIX DE BLUE SEA

CONSIDÉRANT QUE les conseillers Pierre Normandin et Christian Gauthier ont été mandatés par résolution 2010-05-156 pour représenter la municipalité de Blue Sea dans les dossiers avec la fabrique de la Paroisse Saint-Félix de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE le président de la fabrique de la paroisse de Blue Sea, le prêtre Mario Thibault a fait parvenir une lettre datée du 30 mai 2011 qui se lit comme suit :

« À la réunion de la fabrique de Blue Sea tenue le 3 mai 2011 étaient présents : Mesdames Raymonde Tremblay, Monique Fortin, Messieurs Marc Lacroix, Gérald Gauthier, Roger Tremblay sous la présidence de l'abbé Mario Thibault. Était absent Benoit Lacaille

Suite à la rencontre avec monsieur Pierre Normandin et Christian Gauthier, les marguilliers et marguillères de la paroisse Saint-Félix de Blue Sea et son président acceptent la vente de l'église Saint-Félix pour le montant de un dollars à la municipalité de Blue Sea, moyennant une entente protocolaire qui est à ce moment non rédigée et qui sera basée sur la vente de d'autres églises à d'autres municipalités et en acceptation avec la Corporation Épiscopale Catholique Romaine de Mont-Laurier par son représentant Mgr Vital Massé »

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce conseil souhaite finaliser l'offre d'achat de l'église Saint- Félix de Blue Sea pour le montant de un dollars conditionnelle à l'acceptation d'une entente protocolaire entre les deux partis et une date de prise de possession en janvier 2012.

ADOPTÉE

2011-06-183

ACHAT DU PRESBYTÈRE DE BLUE SEA

CONSIDÉRANT QUE les conseillers Pierre Normandin et Christian Gauthier ont été mandatés par résolution 2010-05-156 pour représenter la municipalité de Blue Sea dans les dossiers avec la fabrique de la Paroisse Saint-Félix de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre avec le comité de la fabrique tenue le 3 mai 2011, les conseillers Pierre Normandin et Christian Gauthier ont fait une offre verbale au comité pour l'achat du presbytère pour un montant de 50 000 \$ payable à raison de 5 000 \$ par année;



CONSIDÉRANT QUE suite à la réunion de la fabrique tenue le 3 mai 2011, le marguillier Marc Lacroix a informé le conseiller Pierre Normandin que la fabrique serait intéressée à vendre le presbytère pour le montant de l'évaluation municipale, soit 63 000 \$;

Il est proposé par Pierre Normandin et résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea offre le montant de 60 000 \$ pour l'achat du presbytère à la paroisse Saint-Félix payable à raison de 5 000 \$ par année et sans intérêt, cette offre d'achat étant conditionnelle à l'acceptation d'une entente protocolaire entre les deux partis et une date de prise de possession en janvier 2012;

QUE ce conseil autorise le conseiller Pierre Normandin à négocier le montant final avec la fabrique de la Paroisse Saint-Félix.

Contre proposition :

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et résolu :

QUE la municipalité souhaite qu'une étude pour identifier les usages futurs du presbytère soit réalisée avant de faire une offre d'achat.

Le maire demande le vote sur la contre proposition

Pierre Normandin :	contre	Éric Lacaille :	contre
Christian Gauthier :	contre	Isabelle Clément :	contre
Fernand Gagnon :	pour		

La contreproposition est rejetée par la majorité et **la proposition initiale est donc adoptée par la majorité.**

2011-06-184

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 11 juin 2011 soit close à 9h05.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Josée Parsons
Directrice générale
Secrétaire-trésorière